



Conditions générales

Organisateur	Association Suisse du Froid, Section romande (ASF)
Site internet	www.asf-froid.ch
Renseignements & Inscription	ASF, New Adoc, La Croix-du-Péage 1, 1029 Villars-Ste-Croix 079 238 96 98 secretariat@asf-froid.ch Les inscriptions sont prises en considération par ordre d'arrivée et seront mises sur liste d'attente si le cours est complet. L'envoi par e-mail doit être privilégié car il permet un traitement plus efficace et rapide. Dans tous les cas, le participant doit accepter les conditions générales des formations pour pouvoir s'inscrire. Dans des cas justifiés (p. ex. absence d'un intervenant ou nombre insuffisant de participants), nous nous réservons le droit d'annuler le cours à court terme. Les frais de cours seront remboursés sans autre prétention.
Lieux des cours	Selon descriptif du cours. Nous nous réservons le droit de modifier les lieux de cours.
Support de cours & autres frais	Si pas clairement indiqué dans le programme de cours, les supports sont à charge du participant.
Frais de repas	Sauf indication contraire, les frais des repas sont à charge du participant.
Prix	Tous les prix s'entendent hors TVA.
Droit d'auteur	L'ASF et ses partenaires sont seuls titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des contenus des formations, sous quelque forme que ce soit (écrite, électronique ou orale). En conséquence, les contenus et supports pédagogiques, sous toutes leurs formes mis à disposition des participants dans le cadre d'une formation, ne peuvent être utilisés à d'autres fins. Ils ne peuvent en particulier faire l'objet d'aucune autre utilisation, transformation, reproduction, exploitation sans accord exprès écrit de l'ASF.
Santé et sécurité au travail	Dans le cadre de certaines formations, le participant a le devoir d'utiliser des équipements de protection individuelle ainsi que de l'outillage, Ils ne sont pas compris dans les frais de formation, ni fournis par l'ASF. Ces éléments seront indiqués dans le descriptif de cours et seront rappelés dans la convocation au cours.
Conditions de paiement	Les frais de cours sont facturés au moment de la confirmation du cours.
Délaï de paiement	30 jours nets mais <u>au plus tard 10 jours avant le début de la formation.</u>
Conditions d'admission	Les conditions d'admission aux formations sont indiquées dans le descriptif de cours sous « public-cible » ou conditions d'admission ». Le participant doit d'assurer préalablement à son inscription qu'il remplit les conditions d'admission. L'ASF peut exiger en tout temps des documents justificatifs. L'ASF se réserve le droit de refuser un participant qui ne remplirait pas les conditions requises. Le montant de l'inscription reste alors dû.
Devoir d'informer	Chaque participant a le devoir d'informer le service Formation de l'ASF en cas de changement de ses coordonnées (adresse postale, numéro de téléphone, adresse e-mail, employeur).



Annulation de l'inscription

L'annulation d'un cours entraîne des frais administratifs

Jusqu'à 30 jours ouvrables avant le début du cours : L'annulation est gratuite
Jusqu'à 14 jours ouvrables avant le début du cours : 80% du prix du cours est dû
Jusqu'à 5 jours ouvrables avant le début du cours : 100% du prix du cours est dû

Passé le délai d'annulation de 30 jours, Le changement d'inscription pour un autre candidat est possible jusqu'à 14 jours ouvrables avant le début du cours moyennant des frais administratifs de CHF 50.00.

Passé le délai de 5 jours ouvrables avant le cours, les changements ne sont plus possibles.

Le report d'une inscription à une autre session est soumis aux mêmes conditions qu'une annulation.

Les jours/leçons de cours non suivis ne peuvent pas être rattrapés et ne sont pas remboursés. Sur présentation d'un certificat médical, avis de décès (cercle familial restreint) le participant est admis à participer à une autre session de ce même cours, pour autant que le cours manqué soit encore dispensé. La participation à ce cours de rattrapage n'est pas un droit et dépend des places disponibles. Il est également conditionné au paiement de frais administratifs de CHF 100.00.

L'ASF est seule juge de la pertinence de l'urgence du report d'un cours pour cas de force majeure. Dans un tel cas, seule l'ASF sera en mesure de trancher sur la possibilité de rattraper le cours.

Examen

Le règlement d'examen fait foi.

Attestation, Certification Ou permis délivré

A l'issue de la formation, le participant recevra une attestation de participation, pour autant que le taux de présence atteigne au moins 90% (sous réserve d'autres dispositions émanant du descriptif de cours). Pour les formations validées par un certificat, un diplôme ou un permis, ou en cas de non présentation d'un candidat à un examen, le règlement d'examen de la formation s'applique en plus de ce présent règlement.

En cas de perte d'une attestation de participation, d'un certificat et de l'annexe au certificat, d'un diplôme et de l'annexe au diplôme ou d'un permis, il est possible de demander l'édition d'un duplicata moyennant le prépaiement d'une charge administrative de CHF 100.-. Aucune photocopie de l'ancien titre ne sera faite par l'ASF.

Dispositions particulières

La responsabilité de l'ASF ne peut en aucun cas être engagée en cas de défaillance technique du matériel ou pour tout autre raison qui ne peut lui être imputée. Le participant est responsable des éventuels dommages causés au matériel et équipements confiés. L'ASF ne saurait être tenue pour responsable de vols d'effets personnels des participants ou intervenants survenant à l'occasion d'une formation ayant lieu dans ses locaux.

Assurances

Aucune assurance n'est comprise dans les cours.
Les couvertures d'assurance accident professionnel et non professionnel sont du ressort et à la charge du participant.
Le participant doit être au bénéfice d'une assurance RC valide.

Modification des présentes conditions

L'ASF se réserve le droit de modifier en temps et sans préavis les présentes conditions générales.

For Juridique

Les relations juridiques avec l'ASF sont soumises au droit suisse et le for juridique est à Villars St Croix.

Les présentes conditions générales entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2023.